

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-en-correze.com. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

VISITEURS

LES VISITEURS NE SONT PAS AUTORISES DANS LE CAMPING

LE PORT DU BRACELET EST OBLIGATOIRE DANS LE CAMPING

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

A votre arrivée, présentez votre assurance multirisque habitation et responsabilité civile.

Un bracelet vous sera fourni et devra être porté toute la durée du séjour. Remplacement en présentation du précédent si dégradé;

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

Lors de votre séjour un forfait électrique de 15 kwh par jour vous est accordé. Le dépassement sera facturé 0.30 cts par Kwh supplémentaire

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour.

Pour les réservations location : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour.

Toute réservation est à régler 30 jours avant l'arrivée.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente, soit 30 JOURS avant votre arrivée, sera annulée. Pour toute annulation parvenue plus de 60 jours avant la date de début de séjour, 50 % de l'acompte sera remboursé. Entre 30 et 60 jours, 30 % de l'acompte sera remboursé. Moins de 30 jours avant l'arrivée les sommes versées restent acquises au camping ou transformées en avoir.

Concernant les groupes ou association : Toute association ou groupe bloquant plusieurs locatifs ne pourra annuler partiellement ceux-ci, quel que soit le délai. Elle ou il devra tenir son engagement.

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

DÉPART ANTICIPE : Un départ anticipé ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, réduction de la part du camping

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

En location: les arrivées s'effectuent à partir de 16h, les départs s'effectuent avant 10 h.

En camping : les arrivées s'effectuent à partir de 14h, les départs s'effectuent avant 12h.

Le locataire devra effectuer un pointage de l'inventaire qui lui sera affiché dans son locatif le jour de son arrivée. Il en va de même pour le jour de départ.

Le nettoyage incombe au locataire et le logement doit être rendu dans le même état de propreté que lors de l'arrivée.

3.2 Caution

Une caution de 300€ ou 200 PAR CB selon l'hébergement vous sera demandée le jour de votre arrivée. Un état des lieux sera fait avant 10h00 le jour de votre départ. Rdv à prendre au moins la veille de votre départ. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. La Caution sera débloquée dans les 8 jours après votre départ

3.3 Départ

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après l'heure de départ prévue entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

3.4 ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés **sauf les chiens de 1ère et 2ème catégories**, sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants, tenus en laisse, à jour dans leurs vaccinations (le carnet sera à présenter à l'arrivée)

Le client est responsable de la propreté et la sécurité de son animal.

1 seul animal par locatif et 2 Maximum sur emplacement.

Par mesures d'hygiène les animaux sont interdits sur les matelas, couettes et couvertures. Une caution de 60 euros sera demandée en supplément pour palier au nettoyage des couettes si cela s'avère nécessaire.

Aucun animal ne devra rester seul dans la location ou sur le camping.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

En cas de non respect des conditions générales de vente ou du règlement intérieur les gérants peuvent décider de l'expulsion du camping.

Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire.

Utilisation des lieux

Tout emplacement ou locatif doit être occupé par au moins un adulte. Les mineurs ne doivent pas séjourner sur un emplacement ou un locatif sans la présence et responsabilité d'un adulte.

Le nombre maximum de personnes doit être respecté sur emplacement et dans les locatifs.

LES DRAPS et TAIES SONT OBLIGATOIRES ; ou peuvent être loués en réservant quelques jours à l'avance.

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. La présente location a un caractère saisonnier. Elle n'a pas pour objet l'habitation principale du locataire ou l'usage mixte professionnel et habitation principale. Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, aussi rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Le propriétaire fournira le logement conformément à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir, Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à l'aspect du logement. L'ordre doit être maintenu dans le logement et ses extérieurs, afin de ne pas perturber la tranquillité du voisinage. Le logement est non-fumeur. Les usagers du logement sont priés d'éviter tous bruits qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Assurance

Le locataire doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire reconnaît en effet qu'il doit être assuré en en garantie des risques dont il doit répondre en vertu de la loi et des présentes en sa qualité de locataire, y inclus le mobilier et les équipements garnissant le logement (explosions, incendies, dégâts des eaux, risques locatifs, recours des voisins) avec mention de la priorité pour le propriétaire sur les sommes assurées ;

Il est interdit de brancher autre appareil de chauffage et four électrique dans les locatifs, ou d'y recharger son véhicule électrique (installation non compatible)

Le client est responsable en cas d'incident suite à branchement électrique d'appareil ou rallonge lui appartenant.

CHARGEMENT ELECTRIQUE des Véhicules hybrides ou électriques :

À la suite de plusieurs accidents graves provoqués par la recharge illégale de véhicules électriques sur des prises de camping, nous vous rappelons **que nos hébergements ne sont pas adaptés pour la charge d'un véhicule électrique ou hybride.**

Cela peut :

- Engendrer des dommages sur le véhicule,
- Entraîner des accidents graves dans le mobil home (explosion, incendie, court-circuit),
- Produire des dommages importants sur le réseau électrique du camping

Nos assurances ne couvrent aucun dommage qui aurait pour origine la charge d'un véhicule. La totalité du sinistre est à la charge totale et exclusive du propriétaire du véhicule.

Pour ces raisons et **pour votre sécurité**, il est formellement interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en se branchant sur la prise électrique d'un hébergement.

Dans notre Village à 600 mètres, dans le parking face à la pharmacie se trouvent 2 bornes spécifiques dédiées au chargement des véhicules électriques. (Une borne 6 Kwh est disponible avec participation dans le camping).

Concernant les vélos électriques nous vous demandons de bien vouloir les charger au gymnase par mesure de sécurité.

Aire de jeux :

Les mineurs doivent être accompagnés et sont sous la responsabilité des parents ou représentants légaux dans l'enceinte du camping. Toute dégradation sera à la charge des parents ou représentant. Le camping se réserve le droit d'expulsion en cas de dégradation ou non respect des consignes affichées et règlement ou structure en place .Certains jeux sont fermés entre 12H00 et 14H00 et après 19H00

PISCINE:

Le port du **Bracelet est obligatoire** .IL ne sera remplacé qu'en présentation de l'ancien si dégradé.
L'accès est autorisé uniquement à la clientèle du camping.

Le port du **maillot de bain** est obligatoire; sont interdits : ballon, jeux, shorts, bermuda et crème solaire par mesure d'hygiène et ph de l'eau

Ouverture : 9H à 12H00 et 14H00 à 19H00.

Pas d'animaux ni consommation diverses dans l'enceinte aquatique

Toute personne se verra l'accès interdit à l'espace aquatique en cas de non respect des consignes

Chacun devant respecter les lieux et les autres campeurs... ;

En cas de force majeure, la direction du camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité et vous remboursera les sommes perçues. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.